

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-2021-01-17-170342-7  
Reçu le 23/02/2021  
Publié le 23/02/2021

Séance du 2 juin 2017

Nombre de  
conseillers :

- en exercice 15  
- présents 11  
- votants 11  
- absents 4  
- exclus 0  
- vote pour : 11  
- vote contre : 0  
- abstentions : 0  
Convocation : 10/02/21

Délibération n°  
CM17022021-7

OBJET

Avenants au  
marché de  
travaux de mise  
en conformité des  
vestiaires du  
stade.

L'an deux mille-vingt-un, le 17 Février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Planioles en raison de la crise sanitaire, sous la présidence M. Guy LACOUT.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, MAZET-LACOMBE Emeline, ROURA Guillaume, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

**Absents/Excusés :** FOUQUET Camille, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, TAURAND François

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Considérant la délibération n° 04112020-02 du 30/11/2020 relative à l'attribution des marchés de travaux de mise en conformité des vestiaires du stade de Planioles, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du commencement des travaux, il a été constaté la nécessité de démolir le chalet.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant suivant : Démolition du chalet.

Avenant n° 1 : Lot n°1 SARL FAU

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
26 479.30 €	+ 1900,00 €	28 379.30 €

Soit, une variation de 2.13 % du marché global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant comme détaillés ci-dessus, **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget principal 2021 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 17 Février 2021.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 22/02/2021  
et publication ou  
notification  
du 22/02/2021

Le Maire,  
Guy LACOUT.

